

Communiqué

Le 15 décembre 1994

N° 249

LE CANADA EST PRÊT À SE JOINDRE À L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE LE 1^{er} JANVIER 1995

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, s'est réjoui aujourd'hui que le projet de loi C-57, *Loi portant mise en oeuvre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce*, ait reçu la sanction royale. « Le Canada est maintenant prêt à participer pleinement et énergiquement à la nouvelle Organisation mondiale du commerce (OMC), lorsque la loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1995 », a déclaré M. MacLaren.

« Le Canada est fier d'avoir proposé la création de l'OMC dans le cadre de l'Uruguay Round, a dit M. MacLaren. Cette organisation constituera une solide base pour l'expansion du commerce et de l'investissement, en stimulant la croissance et l'emploi au Canada et partout dans le monde. »

M. MacLaren a souligné qu'il fallait continuer sur la lancée de l'Uruguay Round. Les négociations inachevées dans les domaines des services financiers, des télécommunications de base, des services maritimes et de l'admission temporaire de personnel devraient aboutir d'ici 18 mois, ce qui laisse présager des débouchés très intéressants pour le Canada. « Nous avons également toute une série de " nouveaux " dossiers à traiter touchant, entre autres, le commerce et l'environnement, la politique relative à la concurrence et l'investissement », a mentionné M. MacLaren.

Le Ministre a indiqué que le Canada poursuivra ses efforts en vue de libéraliser davantage le commerce multilatéral, régional et bilatéral en s'appuyant sur le GATT et l'OMC. « Ces derniers mois, nous nous sommes rendu compte du profond désir de libérer encore plus les échanges, qui se manifestait au sein du continent américain et parmi les nations du Pacifique. À titre de membre de la Quadrilatérale (aux côtés du Japon, de l'UE et des États-Unis), du G-7 et d'autres groupements régionaux, le Canada se trouve dans une situation privilégiée pour promouvoir les objectifs de l'OMC visant une libéralisation et une



réglementation plus poussées du commerce », a déclaré M. MacLaren.

-30-

Pour obtenir des renseignements sur la mise en oeuvre du GATT et de l'OMC, vous trouverez ci-joint une liste d'organismes-ressources.

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874

ORGANISMES À CONSULTER POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LA MISE EN OEUVRE DU GATT ET DE L'OMC

ASPECTS INTERNATIONAUX

MAECI

- Renseignements généraux sur l'accord de l'Uruguay Round, ses répercussions sur les règles commerciales et les débouchés pour les provinces et les secteurs :
InfoCentre, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), FaxLink* au Canada : (613) 944-4500; à l'étranger : (1-613-944-6500) (*Utiliser le combiné d'un télécopieur pour obtenir un index des documents disponibles)

Pour de plus amples renseignements :
InfoCentre, MAECI, à Ottawa, (613) 944-4000; ailleurs au Canada, 1-800-267-8376
- Administration des contingents tarifaires agricoles :
Direction de la politique commerciale spéciale,
(613) 995-8104 ou télécopieur (613) 996-0612
- Accord sur les textiles et les vêtements :
Direction de la politique commerciale - textiles et vêtements, (613) 996-8090 ou télécopieur (613) 995-5137

FORMALITÉS ET DROITS DE DOUANE CANADIENS

Revenu Canada

- On peut obtenir des renseignements généraux sur les changements relatifs aux formalités et aux droits de douane découlant de l'Accord du GATT de 1994 au bureau régional de Revenu Canada le plus près de chez soi.
- Le Service d'information automatisé de Douanes Canada fournit également des renseignements généraux sur l'Accord. Les numéros à composer sont les suivants : Calgary (403) 292-8750; Edmonton (403) 495-3400; Halifax (902) 426-2911; Hamilton (905) 308-8715; Moncton (506) 851-7020; Montréal (514) 283-9900; Ottawa (613) 993-0534; Québec (418) 648-4445; Toronto (416) 973-8022; Vancouver (604) 666-0545; Windsor (519) 257-6400; Winnipeg (204) 983-6004; ailleurs au Canada 1-800-461-9999.
- La population peut aussi obtenir des renseignements en consultant le babillard électronique de Revenu Canada. À l'aide d'un modem et d'un ordinateur réglé à la vitesse de

2 400 baud, parité N, 8 bits de données et 1 bit de stop, composer sans frais le numéro 1-800-267-5979.

- Renseignements sur le Code antidumping et le Code des mesures compensatoires :
Division des droits antidumping et compensateurs,
(613) 954-7349 ou télécopieur (613) 941-2612
- Renseignements sur les changements au règlement relatif aux drawbacks :
Division des programmes tarifaires, (613) 954-6976 ou télécopieur (613) 952-3971

Industrie Canada

- Renseignements sur les répercussions de l'Uruguay Round et sur les occasions d'affaires par secteur :
Direction générale des affaires internationales,
(613) 954-3522 ou télécopieur (613) 952-0540

Agriculture Canada

- Renseignements sur l'accès aux marchés, sur les programmes nationaux et sur les changements réglementaires découlant de l'Uruguay Round :
Direction des politiques de commerce international,
(613) 995-9554 ou télécopieur (613) 995-0949.